

REGLEMENT Triplette Handicap

BUREAU de LIGUE : Président (**O. DE JESUS**), Secrétaire (**A. LEBRUN**), Trésorier (**J-P. RICHARD**)

ARTICLE 1

La ligue est organisée par le **NWB LAROCHELLE**.

ARTICLE 2

- La licence F.F.B.S.Q. **Tous les joueurs commençant à jouer en janvier, devront avoir au moins déposé leur demande de licence (certificat médical+chèque) avant fin février. Ceux qui débiteront la compétition après janvier devront avoir rempli les mêmes conditions un mois maxi après leur 1^{er} match. Tous les matches joués par des équipes en infraction avec ces règles seront perdus avec 0 point.**

Toute demande de dérogation exceptionnelle devra être adressée au Président de la Ligue avant tout retard par rapport aux règles édictées ci-dessus.

- La ligue est homologuée F.F.B.S.Q.
- La ligue se jouera avec Handicap réactualisé (80 % de la différence à 220 avec un maximum de 70).
- Présence ¼ d'heure avant le début de la ligue.
- Maximum 6 joueurs(ses) par équipe (avec dérogation exceptionnelle).
- Port du maillot obligatoire.
- Les règlements F.F.B.S.Q. seront appliqués par les capitaines d'équipes qui en acceptent la responsabilité.
- La composition complète des équipes sera donnée au plus tard 30 jours après la 1^{ère} journée de ligue.

ARTICLE 3

Elle se déroulera **le Mardi à 20 h 00 :**

Série de 4 Lignes avec Hdp (le Hdp de la 1^{ère} journée est celui du listing fédéral de Janvier 2012).

Attribution des points à chaque journée selon le principe suivant :

Ligne gagnante	: 1 Point
Egalité de ligne	: ½ Point
Série gagnante	: 1 Point

Classement final par addition des points acquis .

Attribution d'un score aveugle de 100 pour un(e) joueur(se) absent(e).

ARTICLE 4

Les reports de match devront être soumis, pour accord, au responsable de ligue. Ils ne devront pas être reportés dans la journée sinon « FORFAIT ».

Le match en retard devra être rejoué avant la journée suivante.

Un(e) joueur(se) en retard pourra à son choix, soit entrer à la frame en cours, soit à la ligne suivante.

S'il entre à la frame en cours, la ligne sera comptabilisée comme ligne entière.

ARTICLE 5

La cotisation équipe sera établie comme suit :

Parties (4 Lignes)	: 12,15 €
Récompenses	: 0,45 €
Homologations	: 0,35 €
TOTAL	: 12,95 €

Soit par EQUIPE : 38,85 € à l'ordre du NWB LA ROCHELLE

Le capitaine de chaque équipe devra régler la totalité des lignes (y compris les forfaits et les matches reportés) au trésorier de la ligue, désigné par le NWB, lors du dernier match du mois, au plus tard à la fin du mois suivant, Exception pour décembre où toutes les factures devront être obligatoirement avoir été réglées pour le dernier jour de compétition. Si cette date limite n'est pas respectée, les équipes en infraction auront matches perdus avec 0 point tant que la situation n'aura pas été rétablie (pas d'autorisation de report de matches pendant cette période). Toute demande de dérogation exceptionnelle devra être adressée au Trésorier du NWB avant tout retard par rapport aux règles édictées ci-dessus.

ARTICLE 6

Tout litige non prévu à ce règlement et survenant au cours de la compétition devra être signalé dans les 2 semaines par le Capitaine de l'équipe par écrit auprès du Bureau des ligues qui tranchera sur la réclamation émise.

RECOMPENSES

Sont récompensées en fin de saison (*soit Décembre 2012*) :

Les 3 Meilleures équipes,

Les 3 Meilleurs individuels F et H Scratch,

La Meilleure Série et Meilleure Ligne F et H (non cumulée),

Concernant les dotations individuelles en fin de saison :

Pour tout(e) absent(e) non excusé(e) par écrit, la dotation sera attribuée au joueur(se) suivant(e) en fonction du classement.

Minimum de lignes pour prétendre aux récompenses : 40 % (*excepté la Meilleure Série et Meilleure Ligne H & F*).